

Procès-verbal de la soixante-douzième (72^e) séance (spéciale à huis clos) du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) tenue le lundi 28 juin 2021, par courrier électronique.

Procès-verbal approuvé le 2021-09-28
(rédigé par M^{me} Isabelle Houde, adjointe à la direction)

Courriel envoyé à	Réponses remises par
M. Richard Beauchamp (<i>membre observateur</i>)	M ^{me} Ginette Boisvert
M ^{me} Ginette Boisvert	D ^r Christian Carrier
D ^r Christian Carrier	M ^{me} Carol Chiasson
M ^{me} Carol Chiasson	M. Michel Dostie
M. Michel Dostie	M. Daniel Jean
M. Daniel Jean	M. Carol Fillion (<i>secrétaire</i>)
M. Carol Fillion (<i>secrétaire</i>)	M ^{me} Nathalie Labrecque
M ^{me} Nathalie Labrecque	M ^{me} Michèle Laroche
M ^{me} Michèle Laroche	M. Eddy Larouche
D ^r Eddy Larouche	M. Michel Larrivée (<i>président par intérim</i>)
M. Michel Larrivée (<i>président par intérim</i>)	M ^{me} Catherine Parissier
M ^{me} Caroline Lemay	M ^{me} Chantal Plourde (<i>vice-présidente par intérim</i>)
D ^r Pierre Martin	M ^{me} Josiane Quessy
M ^{me} Catherine Parissier	
M ^{me} Chantal Plourde (<i>vice-présidente par intérim</i>)	
M ^{me} Josiane Quessy	
M. Érik Samson	

POINTS STATUTAIRES

CA-72-01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un courriel a été acheminé aux membres du conseil d'administration le lundi 28 juin 2021 leur demandant de prendre connaissance des documents envoyés et de faire parvenir, par retour de courriel, leur intention à l'égard des projets de résolution.

CA-72-02. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET PRISE DE CONSCIENCE DES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES

Suite à leur prise de connaissance de l'ordre du jour, aucun administrateur participant à cette séance spéciale à huis clos par courrier électronique n'estime être en conflit d'intérêts par rapport aux sujets de l'ordre de jour. Pour ce, aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est émise.

DOSSIERS SOUMIS POUR DÉCISION

CA-72-03. NOMINATION À LA DIRECTION DU PROGRAMME DÉFICIENCE INTELLECTUELLE, TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME ET DÉFICIENCE PHYSIQUE AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DES SERVICES SPÉCIFIQUES ET SPÉCIALISÉS, CLIENTÈLE ADULTE DI-TSA (22 ANS ET PLUS)

Sur proposition de M^{me} Carol Chiasson, appuyée par M. Eddy Larouche, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

À la suite de la nomination de M^{me} Jacinthe Cloutier au poste de directrice du programme déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique, des démarches ont eu lieu pour

comblent le poste laissé vacant par sa nouvelle nomination. La candidature de M^{me} Anne-Élisabeth Viel est retenue au terme du processus de sélection qui s'est terminé le 14 juin dernier.

Suite à la consultation, la résolution est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Résolution CA-2021-82

Nomination à la Direction du programme déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique au poste de directeur adjoint des services spécifiques et spécialisés, clientèle adulte DI-TSA (22 ans et plus)

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux qui indique que le conseil d'administration fixe le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT qu'au terme des processus d'affichage et de sélection, le comité de sélection a recommandé la candidature de M^{me} Anne-Élisabeth Viel;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par M^{me} Anne-Élisabeth Viel;

CONSIDÉRANT la recommandation du président-directeur général, à l'effet de nommer M^{me} Anne-Élisabeth Viel au poste de directrice adjointe des services spécifiques et spécialisés, clientèle adulte DI-TSA (22 ans et plus);

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M^{me} Anne-Élisabeth Viel à titre de directrice adjointe des services spécifiques et spécialisés, clientèle adulte DI-TSA (22 ans et plus) à la Direction du programme déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique; cette nomination est effective en date du 11 juillet 2021;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de M^{me} Anne-Élisabeth Viel en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. de fixer le salaire de M^{me} Anne-Élisabeth Viel, soit le minimum de la classe salariale 43 ou 110 % du salaire qu'elle recevait avant sa nomination, sous réserve de ne pas dépasser le maximum de la classe 43;
4. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

CA-72-04. NOMINATION À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT – ATTRACTION, RÉTENTION, PLANIFICATION DES TALENTS ET SERVICES AUX EMPLOYÉS

Sur proposition de M. Daniel Jean, appuyée par M^{me} Nathalie Labrecque, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

À la suite de la nomination de M. Antranik Handoyan au poste de directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, des démarches ont eu lieu pour combler le poste laissé vacant par sa nouvelle nomination. La candidature de M^{me} Sonia Vivier est retenue au terme du processus de sélection qui s'est terminé le 28 juin 2021.

Suite à la consultation, la résolution est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Résolution CA-2021-83

Nomination à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques au poste de directeur adjoint – Attraction, rétention, planification des talents et services aux employés

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux qui indique que le conseil d'administration fixe le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT qu'au terme des processus d'affichage et de sélection, le comité de sélection a recommandé la candidature de M^{me} Sonia Vivier;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par M^{me} Sonia Vivier;

CONSIDÉRANT la recommandation du président-directeur général M. Carol Fillion, à l'effet de nommer M^{me} Sonia Vivier au poste de directrice adjointe – Attraction, rétention, planification des talents et services aux employés;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M^{me} Sonia Vivier à titre de directrice adjointe – Attraction, rétention, planification des talents et services aux employés à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques; cette nomination est effective en date du 4 juillet 2021;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de M^{me} Sonia Vivier en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. de fixer le salaire de M^{me} Sonia Vivier, soit le minimum de la classe salariale 45 ou 110 % du salaire qu'elle recevait avant sa nomination, sous réserve de ne pas dépasser le maximum de la classe 45;
4. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

CA-72-05. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CIUSSS MCQ

Sur proposition de M^{me} Ginette Boisvert, appuyée par M^{me} Catherine Parissier, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Ce projet de règlement modifié, une fois adopté, deviendra la version n°9 du Règlement de régie interne du CMDP du CIUSSS MCQ, adopté initialement le 10 mai 2016. Certains des changements apportés portent, entre autres, sur l'ajout d'une définition, l'utilisation obligatoire du courriel fourni par le Ministère, l'ajout d'une section ainsi que l'ajout d'une référence dans un formulaire.

Suite à la consultation, la résolution est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Résolution CA-2021-84

Modification du règlement de régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS MCQ

CONSIDÉRANT la responsabilité du conseil d'administration d'adopter le Règlement de régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens [ci-après « CMDP »] du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] comme le prévoit l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

CONSIDÉRANT l'adoption initiale du Règlement de régie interne du CMDP du CIUSSS MCQ le 10 mai 2016 (résolution CA-2016-48);

CONSIDÉRANT les modifications du Règlement de régie interne du CMDP du CIUSSS MCQ adoptées par le conseil d'administration le 11 avril 2017 (résolution CA-2017-30), le 13 février 2018 (résolution CA-2018-02), le 8 août 2018 (résolution CA-2018-73), le 19 février 2019 (résolution CA-2019-05), le 1^{er} octobre 2019 (CA-2019-106), le 11 février 2020 (CA-2020-05) et le 9 février 2021 (CA-2021-12);

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier à nouveau le Règlement de régie interne du CMDP du CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT la consultation de tous les membres du CMDP du CIUSSS MCQ lors du processus de modification du Règlement de régie interne du CMDP du CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT l'acceptation unanime de la version modifiée du Règlement de régie interne du CMDP du CIUSSS MCQ lors de l'assemblée générale du CMDP tenue le 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT la validation des modifications proposées au Règlement de régie interne du CMDP du CIUSSS MCQ par le Service des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT l'analyse de ces modifications proposées par les membres du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter la version 9 du Règlement de régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS MCQ (RG-01-003).

CA-72-06. ATTESTATION DE LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ET DE LEUR CAPACITÉ AU PERMIS D'EXPLOITATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Sur proposition de M^{me} Chantal Plourde, appuyée par M^{me} Carol Chiasson, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

En vertu de la loi, le titulaire d'un permis d'établissement doit, tous les deux ans, fournir au ministre une déclaration attestant que les installations dont dispose l'établissement et leur capacité sont les mêmes que celles indiquées au permis. Une vérification de conformité des permis a donc été effectuée par le Service des affaires juridiques au cours des dernières semaines. Quelques modifications devront être adressées au MSSS.

Suite à la consultation, la résolution est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Résolution CA-2021-85

Attestation de la conformité des installations et de leur capacité au permis d'exploitation de l'établissement

CONSIDÉRANT l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux [ci-après « LSSSS »] qui prévoit que le titulaire du permis doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT l'article 444.1 de la LSSSS qui oblige l'établissement à fournir au ministre, tous les deux ans, une déclaration attestant que les installations dont dispose l'établissement et leur capacité sont les mêmes que celles indiquées au permis;

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil d'administration des modifications de permis qui devront être adressées au ministère de la Santé et des Services sociaux [ci-après « MSSS »] pour assurer la conformité des installations et de leur capacité inscrites au permis;

CONSIDÉRANT les demandes d'ajouts et de modifications au permis acheminées au MSSS depuis 2019 et actuellement en analyse par ce dernier;

CONSIDÉRANT la liste des installations conformes et non conformes ci-jointe et les explications fournies;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'autoriser le président-directeur général à signer une déclaration attestant que certains renseignements inscrits au permis diffèrent de la situation réelle, mais seront régularisés. Cette déclaration sera jointe aux demandes de modifications suivantes :

Nom de l'installation	Modification souhaitée
Centre d'hébergement et CLSC de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	Retrait du Centre de jour au permis
Centre d'hébergement et CLSC de Sainte-Anne-de-la-Pérade	Augmentation de la capacité de 40 à 42 lits d'hébergement permanent et de 1 à 2 lits d'hébergement temporaire

2. d'autoriser le Service des affaires juridiques à transmettre les documents requis au MSSS.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les membres du conseil d'administration ont eu jusqu'au mercredi 30 juin 2021 à 16 h pour retourner leurs réponses.

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM,

LE SECRÉTAIRE,

Original sera signé par

M. Michel Larrivée

Original sera signé par

M. Carol Fillion
Président-directeur général